

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 14 (1926)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Fribourg au secours de Genève 1525-1526 [suite]  
**Autor:** Naef, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817502>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# FRIBOURG AU SECOURS DE GENÈVE 1525—1526

par HENRI NAEF,  
*Conservateur du Musée gruyérien.*

(Suite)

---

## III. LA FUITE DES EIGUENOTS.

Que faisait donc Besançon Hugues en ce péril ? Il fuyait. Lorsque Charles III entra dans la cité, les Eiguénots les plus marquants avaient disparu. Le 15 septembre, une vingtaine d'entre eux avaient franchi les portes de la ville, individuellement, pour se réunir plus loin en deux troupes distinctes<sup>1</sup>. Bonivard, qui eut des renseignements de première main sur cette évasion, accuse nettement ses amis d'imprudence<sup>2</sup>, ce qui prouverait qu'on ne s'était guère concerté. Besançon Hugues était dans sa métairie de Châtelaine, aux environs de Genève, et faisait ses vendanges, quand il reçut la visite de son compère, Messire Barral, châtelain de Gex, qui aurait eu l'ordre de s'emparer de lui, mais dont le rôle est incertain<sup>3</sup>; en tout cas, se laissa-t-il fort bien traiter. Le lendemain,

---

<sup>1</sup> Cf. *R.C.*, t. X, p. 106, n. 1, où la liste des Fugitifs est établie. Pour les faits qui suivent, voir Favre, *Combourgeois*, p. 47-49.

<sup>2</sup> « Si estoit entre eulx telle imprudence que chescun alloit faire ses besoignes » (p. 230-231).

<sup>3</sup> Nous inclinons à croire, avec Bonivard (p. 231), « qu'il avoit adverty Bezanczon du tout », car ils étaient fort liés.

de grand matin, Jehan Baud, accompagné de plusieurs, vint avertir du péril son beau-frère Besançon. Celui-ci sauta en selle sur le cheval de son hôte endormi, meilleur que le sien, et la petite troupe galopa vers le Jura.

Quelques mois plus tard, en plein Conseil général de sa patrie, Hugues narrait ainsi sa fuite aux citoyens qui l'écoutaient comme un sauveur : « Messieurs, ce n'estoit pas jeu, car les archiers et commis dudict seigneur Mons<sup>r</sup> de Savoye nous suyverent jusques à Saint-Glaude et de Saint-Glaude à Besanson et par delà, d'où nous falloit chemener jour et nuyt parmy les bois en temps de pluye<sup>1</sup> ». Les « Fugitifs » (on les nomma aussi « Forensifs », ceux du dehors) trouvèrent un asile momentané dans l'abbaye que possédait, outre Jura, M. de Genève, dont l'avocat fiscal, Pierre Chappelain, les accueillit à bras ouverts, puis ils longèrent la montagne sur le versant franc-comtois. Ils ne pouvaient ni ne voulaient rester à Besançon. Sachant qu'ils avaient « des amys marchans à Fribourg », ils s'y dirigèrent. Quel détour pour parvenir en lieu sûr ! Rien d'étonnant s'il leur fallut rester en route une semaine environ. « L'autre bende, dit Bonivard, voulut aller le droit chemin », c'est-à-dire le long du lac, mais elle fut assaillie à Versoix, et Louis Chabod demeura aux mains de l'ennemi. Pierre de la Thoy, se sauva par Divonne et put rejoindre à Lausanne ses compagnons.

Là, ils apprirent par leurs amis, dont les intérêts concordent en tout avec les leurs, que Messire Pierre Boulard, chanoine de St-Nicolas, était tout près, en compagnie de l'avoyer Dietrich d'Englisberg, dans les vignes de Lavaux, — vu l'usage de l'ancien calendrier, la récolte était moins précoce que la date ne le ferait croire. — Or le chanoine s'était toujours montré « bon genevoisien »<sup>2</sup>. L'occasion était inespérée.

<sup>1</sup> Favre, *A Genève*, p. 92; Gautier, t. II, p. 231-234.

<sup>2</sup> Bonivard, p. 231.

Parmi les Lausannois qui durent les accueillir et les renseigner, on songe aussitôt au docteur Ravier. Il serait fort surprenant que ce promoteur infatigable de l'alliance fribourgeoise n'ait pas présenté ses hommages à l'avoyer, venu en plein pays de Vaud. Ce dernier ne doit pas être confondu avec son homonyme Théodoric, ou Dietrich, avoyer en 1511, dont la carrière militaire fut assez brillante : celui qui nous occupe était son fils. Entré au Petit Conseil en 1502, il s'y fit apprécier, puisqu'il fut choisi pour remplacer, à la tête de l'Etat, l'illustre Pierre Falk<sup>1</sup>. Un rapport du bailli de Vaud à son maître Charles III (en mai 1526), le signalait pour dévoué à la cause ducale<sup>2</sup>. Nous ignorons sur quelles impressions se fondait l'auteur de ce mémoire, mais ce que nous savons bien, c'est que durant l'automne 1525 et l'hiver suivant, il ne fit nul obstacle — au contraire — aux tendances très claires des magistrats, ses collègues. N'est-ce pas lui d'ailleurs qu'ils désignèrent, avec le boursier Schwytzer, le 26 juillet 1526, pour se plaindre à Berne de la complaisance dont on y faisait preuve à l'égard du duc, et pour réclamer la présence des députés de Genève et de Lausanne à la journée de Bienne, les 11 et 12 août<sup>3</sup>? Enfin, l'année de sa mort, en 1527, il répondit encore, au nom de ses compatriotes, à l'appel des Genevois inquiets<sup>4</sup>. L'opinion d'Aymé de Genève-Lullin, bailli de Vaud, paraît donc invraisemblable, et nous pensons que son optimisme lui aura donné quelques illusions. La bonne volonté de l'avoyer est d'ailleurs démontrée par son empressement à secourir les Fugitifs. Quant à Pierre Boulard, le service qu'il leur rendit exige qu'on lui fasse quelques instants la conduite.

<sup>1</sup> En 1519. Cf. Leu, t. VI, p. 361, art. *Englisberg*; *D.H.B.S.*, t. II, p. 784; P. de Zurich, *Catalogue des Avoyers...*, A. F., 1919, p. 256. Les deux Dietrich sont confondus par Zimmermann, p. 141, n. 2.

<sup>2</sup> Cf. Gilliard, p. 42, note sur « L'avoyer d'Englisberg », et p. 40: « Un parti savoyard... ».

<sup>3</sup> *E. A.*, p. 970 et 979.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 1133, § 5, 20 juillet.

Sa carrière fut longue, et les nombreuses prébendes dont il fut enrichi témoignent en faveur de son intelligence et de ses capacités. Originaire de Bellerive<sup>1</sup>, au bord du lac de Morat, il devint curé de Courtion en 1505, mais ne résida guère dans sa paroisse ; sa situation pécuniaire lui permit, selon la coutume du temps, de prendre un vicaire qui exerçait à sa place les fonctions du sacerdoce<sup>2</sup>. Il était d'ailleurs occupé à Fribourg. En 1518, les Conseils lui accordèrent un bénéfice au chapitre de St-Nicolas<sup>3</sup>, et c'est en qualité de chanoine appartenant à ce corps, qu'il se trouvait évidemment dans le Dézaley avec M. l'avoyer. Délégué par ses collègues, il y présidait aux vendanges du domaine capitulaire auxquelles un représentant du gouvernement était invité, ainsi que l'usage en est demeuré. Il est probable qu'alors déjà Messire Boulard connaissait Besançon Hugues ; les années qui suivirent les rapprochèrent encore<sup>4</sup>. En 1531,

<sup>1</sup> « Domp Pierre Bollard, de Bella Riva, curé de Curtion, Francey et Anthoine Bolliard ses freres, demourant aud. Belle Rive, vendunt... à spectacle chevalier mess<sup>re</sup> Peterman de Foussigny, vieulx advoyé de Frybourg... 5 livres... d'annuelle cense. Assignant sur tout leur mollin et batioux sis et geoisant à Constantina en jurisdiction de Cudriffin... pour 100 ££... de principal ». (A.E.F. Reg. Notar. vol. 129, f<sup>o</sup> 109 v<sup>o</sup>, 15 avril 1508. — Communication de M<sup>lle</sup> J. Niquille.)

<sup>2</sup> On lui connaît plusieurs vicaires : Pierre Bahi, Jean Perottet, Claude Bachelard. Cf. Dellion, t. IV, p. 402-403, art. *Courtion*. « Mes tres redoubté s<sup>rs</sup> ont consentuz à domp Glaude, le vicayre de Curtion, de povoir estre vycayre la vie du curé, domp Bolliard, et ce at esté fayt par le consentement dé parrochiens ». (A.E.F. Rathsmannual (R. M.), vol. 43, 7 juillet 1525. — Communication de M<sup>lle</sup> Niquille.)

<sup>3</sup> « Min herren habenn herren Peter Boulard kilchherr zu Curtion ; so ved es minen herren den burgern gevallt ein khorherren pfrund zugesagt » (R. M., vol. 35, 7 juin 1518). — « Habenn min herren dem ersammen herren Peter Boulard kilchher zu Curtion ein chorherr pfrund in sanct Niclausen kilchenn gebenn » (*ibid.*, 17 juin 1518). — (Communication de M. T. de Raemy.)

<sup>4</sup> J.B.G. Galiffe eut entre les mains une lettre de lui à Besançon Hugues, du 23 janvier 1529 ; une autre, du mois d'août, mon-

Boulard était élu doyen du chapitre de St-Nicolas, à titre provisoire, et le demeura<sup>1</sup>. Il resta curé titulaire de Courtion jusqu'à sa mort, qui survint en 1544 probablement, mais en 1536, il obtenait, en outre, la cure de St-Aubin (district de la Broye), sitôt que Fribourg se fut emparée de la localité<sup>2</sup>.

Chanoine de Fribourg, il le devint aussi de Genève, le 30 avril 1529, où il habita même un certain temps. Cette distinction lui fut octroyée par les syndics, en récompense de son dévouement à la ville et des sommes d'argent avancées pour elle<sup>3</sup>. Il était juste, les circonstances s'y prêtant, de rappeler en quelles mains excellentes parvint la lettre que les Fugitifs écrivirent de Lausanne.

L'avoyer dépêcha aussitôt un courrier à Fribourg. Les nouvelles y arrivèrent « à la belle mynuit, et lors le Conseil fut assemblé, qui ne fut paresseux à y mettre ordre en double maniere. Premièrement des-

---

tre la part de Boulard à l'œuvre des Eigueuots. (*B. Hugues*, p. 363, n. 1 ; p. 369. Cf. encore p. 512 et 515, 10 avril 1531 et 4 janvier 1532.)

<sup>1</sup> « Der kilcher von Curtion ist dechann erwelt für ein jar zu versuchen. » (R.M., vol. 48, 1 mars 1531.)

<sup>2</sup> Cf. Dellion, t. XI, p. 30, art. *Saint-Aubin*; t. VI, p. 323, art. *Fribourg*; t. IV, p. 402, art. *Courtion*; t. XII, p. 217, art. *Vuisternens-en-Ogoz*. Ces articles sont contradictoires et doivent être consultés avec prudence; ils contiennent plusieurs erreurs avérées. C'en pourrait bien être une aussi de distinguer entre un « Dom Pierre Boulard » (t. VI, p. 320) et un « D. Pierre Bulliard » (*ibid.* p. 323) qui aurait été nommé chanoine le 28 août 1536, alors que le Manual n'en fait aucune mention. Nous avons affaire, croyons-nous, à un seul personnage dont le nom fut orthographié diversement, selon la prononciation (on trouve même la forme « Buler »; R.M. du 17 nov. 1516). Le 7 janvier 1524, Pierre Boulard est nommé chapelain de l'autel du Saint-Esprit, et, le 3 février 1542, il fondait une chapellenie à Vuisternens. (Renseignements aimablement communiqués par M. le chanoine Wæber, que nous remercions ici.)

<sup>3</sup> A.E.G. Registre du Chapitre, vol. 8, f<sup>o</sup> 46 ; R.C., vol. 25, f<sup>os</sup> 224 v<sup>o</sup>, 226 v<sup>o</sup>, 18 et 25 juin 1532; vol. 26, f<sup>o</sup>, 138 v<sup>o</sup>, 30 octobre 1533. (Obligéante communication de M. P.-E. Martin, archiviste d'Etat de Genève.)

pecherent ung capitaine de leur ville nommé Wilelmin Chesaulx, avec bien trente chevaulx qui vindrent à Losanne et emmenerent tous les dessus nommés à Fribourg. Secondement ilz envoyerent en toute diligence à Berne advertir leurs combourgeois de Berne de cestuy affaire... »

Ces différentes informations nous sont transmises par Bonivard<sup>1</sup> et nous n'avons aucune raison de les suspecter, bien qu'il soit seul à nous les donner. Il n'est pas impossible au demeurant, d'en contrôler quelques-unes et de compléter les autres par les documents officiels, en particulier par les protocoles des Conseils fribourgeois. Voici ce que l'on en peut dégager.

L'avoyer se rendit à Lavaux le samedi 2, ou le dimanche 3 septembre, car le premier du mois, il présidait encore la séance, tandis qu'il fut remplacé par le statthalter Antoine Pavillard, dès le 4<sup>2</sup>. Ce fut donc ce dernier qui dirigea les délibérations du samedi 16. Au Petit Conseil était associé le Soixante, signe évident de la gravité des *tractanda*. Techtermann y fit probablement lecture de la lettre de Benoît Ravier, datée du 14. Le secrétaire Krummenstoll n'a point noté que l'on se soit occupé de Genève, mais bien « von derenn von Losann ». Ce n'est pas dire que parmi « ceux de Lausanne » ne soient pas compris les Fugitifs ; au contraire. Ce jour-là, en effet, Hans Guglenberg est délégué à Berne<sup>3</sup>. Or, ce même 16 septembre, à cinq heures du soir, il avait audience du Conseil de Berne<sup>4</sup>. Si l'on tient compte de la chevauchée,

<sup>1</sup> P. 232.

<sup>2</sup> R.M., vol. 43, à la date, ainsi que pour toutes les citations où nous ne marquons point de références.

<sup>3</sup> « Presentes her Anthoni Pavilliard statthalter, Studer, Villing, Jacob Techterman, Nuspengel, Schwytzer, Brandenburg, Guglenberg, Pugniouz, Mertz ; vänner unnd min herren die LX. — Von derenn von Losann, unnd ist Hans Guglenberg gan Bern geordnett. » *Ibid.*, 16 septembre. — Benoît Ravier, dit Chandelier, est nommé Dr Zandelley dans le recès du 16 septembre (*E. A.*, p. 774, n° 305).

<sup>4</sup> *E. A.*, p. 775, § 6.

du délai nécessaire pour assembler les conseillers bernois, on doit bien convenir que la séance, à Fribourg, dut avoir lieu de bonne heure. Guglenberg ne se borna pas à remettre la lettre de ses supérieurs au Conseil de Berne ; il se montra assez animé, ainsi qu'en témoignent les instructions du délégué bernois qui devait recommander aux Soleurois la prudence « car on ne savait pas encore si l'affaire était aussi pressante qu'on le représentait ». Sa mission terminée, Guglenberg revint aussitôt<sup>1</sup>.

Berne ne fut pas inactive. Elle convoqua le Grand Conseil, le 17, et écrivit une lettre à ses combourgeois de Soleure et de Fribourg, en même temps que celle au duc, dont nous avons cité des extraits.

On peut déduire de ces pièces que Guglenberg avait mandat de proposer aux Bernois un envoi de troupes, destinées à préserver « ceux de Lausanne » et, par conséquent, les proscrits genevois ; enfin de nantir la diète fédérale des événements ; mais ces indications ne furent pas suivies, le Grand Conseil les ayant jugées superflues<sup>2</sup>. Le courrier, qui dut porter au duc la note des Bernois, passa à Fribourg le 17 septembre, et y remit son message.

<sup>1</sup> Il assiste à la séance du Conseil des Deux-Cents de Fribourg, le dimanche 17, où Werli est expressément cité : « Von derenn von Losann unnd Jenff wegen ». — La réponse adressée par Berne à Fribourg fait allusion aux instances mises par Guglenberg dans sa mission : « als ir uns die sach äben ernstlich und hitzig fürgebend... » (*E.A.*, p. 775, § 8.)

<sup>2</sup> *E.A.*, p. 775 § 7-9. Berne répondit à Soleure : « Infolge des Anbringens der freiburgisch-solothurnischen Botschaft habe man heute den grossen Rath versammelt, finde nun aber nicht nöthig, denen von Lausanne Hülfe zu schicken... » Et à Fribourg : « Dass wir aber semlichs gemeinen Eidgnossen uf dem tag kund thüen, ist uns nit möglich, dann sy schon verritten sind ». Cette lettre-ci (§ 8) est datée approximativement du 16 par les éditeurs. Elle est pourtant du 17, ainsi qu'en témoigne ce passage : « ...wir aber uf hüt einen ilenden botten zuo dem Herzogen mit geschriften abgefertiget, daby dasselb üch by demselben botten zuogeschickt, was unser erlütung gegen dem Herzogen sye... » La lettre destinée au duc étant du 17, celle à Fribourg doit l'être aussi.



Ce fut après l'avoir reçu que, sans doute, on convoqua, ce dimanche-là, le Deux-Cents, et cela présuppose un ordre du jour important. Nous pensons — l'on verra bientôt pourquoi — qu'on y décida seulement alors, d'envoyer aux Fugitifs, malgré l'abstention des Bernois, l'escorte dont parle Bonivard. On tint séance ordinaire le lundi 18, et, le 19, l'avoyer reparut<sup>1</sup>. Jusqu'à ce moment (nous ne voulons rien omettre), toutes les mesures de secours aux exilés de Genève furent prises sous la présidence du chevalier Antoine Pavillard, « Herr Anthoni », ainsi qu'on l'appelait d'ordinaire, assisté des conseillers Lorentz Brandenburg ou Brandenburger, Hans Guglenberg, Cunrad Mertz, Nicolaus Nuspengel, Willi Pugnious, Wilhelm Schwytzer, Anthoni Villing, Ulli Seyler, Hans Studer, Antoni Krummenstoll, secrétaire, auxquels il convient d'ajouter Gaspar Werli, membre du Deux-Cents depuis 1513, qui fut consulté, le 17, en raison de sa compétence spéciale. A Genève même, un Fribourgeois, Walther Heid, épiait avec beaucoup de vigilance<sup>2</sup>.

De son côté, le Conseil de Berne ordonnait, le 19, à « Messire Gaspard de Mulinen, chevalier, » de se rendre auprès du duc, avec la mission d'observer, et de maintenir Charles III dans une réserve sage. Le 21, il était à Lausanne, accompagné, semble-t-il, par le banneret de Soleure<sup>3</sup>.

« Et fut ce si hastivement despeché que ceulx de

<sup>1</sup> Le « schultheiss » est accompagné de « her Anthoni » [Pavillard]; « Petterman von Perroman », qui n'était pas aux séances précédentes, assiste à celle-ci.

<sup>2</sup> « Diser stund sind uns abermals von üwern und unsern lieben Mitburgern schriften zuokommen diser meinung, wie inen ir burger Walther Harnesch (Heid ?), so jetz ze Jenf ligt, geschriben, dass die Italiener in der statt Jenf syen und der biderben lüten by zechen gefangen, das nu dieselbigen... von Fryburg sehr befrömbdet, und vermeinen villicht inen geschech semlichs ze tratz... » *E. A.*, p. 776, § 10, 19 septembre. Berne écrit : « Heid » (ce qui est exact), et Soleure : « Harnesch ».

<sup>3</sup> Cf. Bonivard, p. 233; *R. C.*, t. X, p. 125, n. 1.

Geneve les rencontrèrent par chemin devant que d'arriver à Fribourg<sup>1</sup>. » Ce petit renseignement, trop précis pour que l'on ait à douter de son authenticité, oblige à retarder un peu le départ de Chesaux, sur lequel Bonivard, précédemment, avait anticipé. Ce fut donc le 20, selon toute apparence, que ce capitaine et sa compagnie rencontrèrent la députation bernoise non loin de Fribourg. Et cela correspond bien au temps qu'il fallut pour exécuter les ordres donnés le dimanche 17, au soir. Les Genevois furent donc hébergés à Lausanne, deux ou trois jours avant d'être conduits à Fribourg.

Berne craignit que cette ville ne prît trop vivement les choses, car elle la pria, le 19, de « rester tranquille » jusqu'au reçu des nouvelles de l'ambassade auprès de Charles<sup>2</sup>. Il est bien possible que cette lettre ait été communiquée, le même jour (on était fort expéditif), au Petit Conseil de Fribourg et au Deux-Cents que présida Dietrich d'Englisberg, « à cause du duc, de ceux de Lausanne et de Genève »<sup>3</sup>.

Le 22, eut lieu une autre assemblée de ces conseils, où il fut surtout question de la combourgeoisie projetée avec Lausanne. Le secrétaire ajouta pourtant à son procès-verbal un sybillin : « et autres », qui laisse à supposer que le sort des Genevois fut aussi examiné<sup>4</sup>.

Ce brave capitaine Chesaux, que Bonivard n'a point

<sup>1</sup> Bonivard, p. 233. Cet auteur se représente que Mulinen était accompagné d'un Fribourgeois. C'est une erreur. Le Conseil de Berne avait pressé celui de Soleure d'adjoindre un délégué au sien (*E. A.*, p. 776, § 10, 19 septembre), et Mulinen écrit, le 24 septembre, que le banneret de Soleure et lui se sont présentés au duc, qui prie MM. de Berne d'inciter ceux de Fribourg à envoyer aussi un ambassadeur (*ibid.*, § 13).

<sup>2</sup> *E. A.*, p. 776, § 10, Bern an Freiburg.

<sup>3</sup> Le Conseil, « Unnd min herren die burger. — Von des herzogen wegen, und derenn von Losen unnd Jenff. » *R. M.* vol. 43, 19 septembre.

<sup>4</sup> Même présidence. « Von deren von Losan burg recht, unnd anders ». *Ibidem*, 22 septembre.

laissé dans l'oubli, n'était pas un Fribourgeois de vieille souche, puisque son droit de cité datait du 21 octobre 1517 ; mais on lui devait assez de considération pour lui donner immédiatement accès au Deux-Cents, puis, à partir de 1543, au Soixante<sup>1</sup>. D'où vint-il ? A coup sûr, du pays romand, son nom l'indique. Nous n'en savons pas davantage. Il servit en Italie et il n'est pas téméraire d'avancer que ce dut être aux côtés des Fribourgeois. Ses missions fréquentes, ses interminables randonnées et les fatigues qu'elles lui valurent, méritent une citation spéciale au tableau d'honneur de la république genevoise. En novembre 1526, Fribourg le députa avec Guglenberg, en compagnie des Bernois Stürler et Schleif, pour veiller aux intérêts menacés de Genève<sup>2</sup>. Le 2 mai suivant, il fait partie de la délégation qui enjoignit au duc de poursuivre les bandits encerclant cette ville et infestant ses environs. Le 10 mai, il est parmi les médiateurs choisis pour réconcilier Mgr de la Baume avec ses sujets, et il est chargé d'encourager les Bernois à la fermeté envers Charles III<sup>3</sup>. Les Eiguenots Besançon Hugues et Hugues Vandel, font de lui grand cas et le donnent, dans leurs lettres, pour l'un de leurs plus dévoués collaborateurs<sup>4</sup>.

Parmi les artisans fribourgeois de l'alliance de 1526, nous mentionnerons encore avec éloge, aux mêmes titres qu'Englisberg et Techtermann, Jean Guglenberg ou

---

<sup>1</sup> Il mourut en 1548 (A.E.F.) ; Gilliard, p. 45. Il est nommé « N. Guil. du Cheseaux », dans les Comptes de la Ville de Lausanne, au 19 septembre 1525 (*ibid.*, p. 39). — Voir encore *E. A.*, p. 267, § 1, 5 novembre 1522, où il est question d'une expédition projetée en Lombardie. — Son nom apparaît sous la forme germanisée de « Zeso » ou « Zesoz » dans une lettre de Guillaume Arsent à Dietrich d'Englisberg, du 17 janvier 1524 (*ibid.*, p. 365), et dans le Rathsmannual de Berne, au 15 février 1526 (*ibid.*, p. 849).

<sup>2</sup> *E. A.*, p. 1015, 27 novembre. — Il était à Berne, avec des représentants fribourgeois, le 19 novembre (*ibid.*, p. 1010).

<sup>3</sup> *E. A.*, p. 1084, § 10, p. 1092, n° 443.

<sup>4</sup> Cf. Galiffe, *B. Hugues*, p. 498 et 394, n. 2. — Le *D.H.B.S.* ne le cite pas davantage que Pierre Boulard.

Guglemburg, membre du Petit Conseil, dès 1520, et bailli de Bellegarde, à l'heure qui nous occupe. Bailli de Neuchâtel, de 1527 à 1529, il eut une fin tragique : on l'assassina à Fribourg, le 7 juin 1539<sup>1</sup>. Guglemburg fut de toutes les négociations où il s'agit de soutenir les Genevois.

Après de grandes angoisses, les réfugiés de Fribourg virent arriver Besançon Hugues et ses compagnons qu'ils « attendirent bien cinq ou six jours ». « Alors grand liesse fut entre eulx, et remercierent Dieu tous en commun, se logerent ensemble et eurent consultation de ce qu'ilz devroient faire. » C'est Bonivard<sup>2</sup> qui s'exprime ainsi ; il ne nous a point égarés, accordons-lui confiance. Les exilés, dit-il plus loin, « d'ung commun arrest s'en allerent devant le Conseil de Fribourg faire leurs doleances... Et porta Bezanzon celle parolle, qui estoit ung assez beau parler selon la qualité qu'il estoit. » Le chroniqueur, se laissant entraîner par l'exemple des classiques, nous transmet le discours au style indirect. Nous doutons qu'il en ait jamais eu le texte sous les yeux, mais il a pu le reconstituer à l'aide de témoignages. En effet, ce morceau oratoire contient, pour le fond, une part certaine d'exactitude, et l'on ne peut s'empêcher de constater, en plusieurs points, sa concordance avec les recès en-

---

<sup>1</sup> Renseignements communiqués par M<sup>lle</sup> Niquille, auteur de l'article *Guglemburg*, dans le *D.H.B.S.*, t. III, p. 695. Dans une lettre (juin 1529), Besançon Hugues l'intitule « sgr<sup>r</sup> de Gougelberg, baillif de Neufchastel » (Galiffe, *B. Hugues*, p. 503). Ce fut un des arbitres de la journée de Payerne. — Il se défendit avec un tel acharnement contre son meurtrier, Hans Merten, que cet « un-nützer mensch » resta lui-même sur le carreau (R.M.). On ne sait quel fut le mobile du crime. Cf. Daguet, *Extraits historiques*, t. XVII, p. 370. (Communication de M. G. Corpataux.)

<sup>2</sup> P. 233: « Cinq ou six jours... » Si le premier groupe de Fugitifs parvint à Fribourg le 20, l'arrivée de Besançon pourrait avoir eu lieu le 25, ce qui est conforme à nos données.

registrés par MM. de Berne et de Soleure, après l'audience qu'ils donnèrent à Besançon <sup>1</sup>, les 27 et 28 septembre.

Quoi qu'il en soit, ce fut devant les Petit et Grand Conseils réunis que Hugues, le 26 de ce mois, eut à exposer la situation. Son éloquence et son ascendant personnel le désignaient pour cet office. Dans son laconisme habituel, le secrétaire Krummenstoll, ayant marqué la présence des membres du Petit Conseil, ajoute simplement : « Et, en outre, Messieurs les Bourgeois (le Deux-Cents) à cause de ceux de Genève. M. l'avoyer et Jacob Techtermann sont mandés pour accompagner les Genevois à Berne et à Soleure <sup>2</sup>. » Les autorités fribourgeoises se montrèrent aussi bien disposées que par le passé ; l'ancien traité n'avait été brisé que par la force, les sentiments n'étaient point changés. De plus, les circonstances utilisées, étaient propices à la suprématie de l'Etat, et, du même coup, à sa sauvegarde ; on redoutait, en effet, que l'empereur ne contraignît son royal prisonnier, François I<sup>er</sup>, à se joindre au duc de Savoie pour s'en prendre à ces « communes suisses » que Charles Quint ne chérissait pas. C'est du moins une opinion répandue alors <sup>3</sup>. D'autre part, une action isolée était dangereuse ; la guerre pouvait avoir des conséquences incalculables ; plus que jamais, il fallait aux Fribourgeois le concours des Bernois « car il leur fut esté grosse honte de recevoir Geneve a bourgeoisie et promettre de la maintenir s'ils ne le pouvoient »<sup>4</sup>. L'expérience de 1519 devait être mise à profit.

(A suivre)

<sup>1</sup> Cf. *E. A.*, p. 780. M. Favre analyse ces textes dans *Combourgeois*, p. 53 et 55.

<sup>2</sup> « Und darzu min herren die burger von derenn von Jenff wegen. Unnd ist min her schultheis und Jacob Techtermann geordnet mit den Jenfferenn gan Bern unnd Solothurn ze ritten » (*R.M.* vol. 43, mardi 26 septembre). — Il n'est pas inutile de remarquer que la formule fréquente : « min herren die burger » désigne le Conseil des CC dans lequel celui des LX était compris.

<sup>3</sup> Bonivard, p. 235.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 236.